

# Conditions Générales de vente

Studio Yoga Origins exploité par sas Yoga Origins– RCS Mulhouse 830 494 514 – 2 rue de la Source Zone de l'Arche – 68790 Morschwiller-le-Bas

## **1. Information Précontractuelle Et Acceptation Des Conditions Générales**

Préalablement à la conclusion de son contrat d'adhésion, l'adhérent déclare avoir pris connaissance, reçu et accepté sans réserve, les présentes conditions générales, le règlement intérieur du studio, la grille tarifaire, les conditions particulières, les horaires d'ouverture et le planning des cours collectifs.

## **2. Objet**

Les présentes conditions générales ont pour objet de déterminer les conditions contractuelles de la fourniture de cours collectifs, de yoga, de Pilates, de gym douce.

## **3. Prestations**

Le studio Yoga Origins est un lieu réservé à la pratique du yoga multi style qui vous propose un enseignement de yoga de grande qualité dans un environnement agréable. En fonction de la demande, différents cours seront ainsi proposés : à savoir le vinyasa yoga, le iyangar yoga, le hatha yoga, le yin yoga, des cours de Pilates, la gym douce. Yoga Origins s'engage à organiser un nombre suffisant de cours de yoga repartis sur l'ensemble de la journée. Le studio se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer des cours pour mieux s'adapter aux besoins de l'adhérent mais sans que cela soit une clause de résiliation d'abonnement.

## **4. Horaires D'ouverture**

Les horaires d'ouverture ont été communiqués au client et sont affichés au sein du studio et sur le site internet. Au cours de la période estivale de chaque année, les plages horaires d'accueil du studio sont allégées. En cas de fermeture temporaire du studio (ex : travaux suite à un sinistre, amélioration des locaux, période estivale) inférieure à une durée de 14 jours, l'abonnement ne sera pas prolongé d'autant. Le studio est complètement fermé pendant les jours fériés.

## **5. Effets Personnels**

Le studio met à la disposition de ses clients, dans les vestiaires, des casiers fermés. Il appartient à chaque adhérent de sécuriser ses affaires contre le vol. Les casiers sont mis à disposition de l'adhérent exclusivement durant ses heures de présence dans le studio. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le studio se réserve le droit d'ouvrir tout casier qui serait resté clos, postérieurement à la fermeture du club, ou sans présence de son « locataire » au sein du club. Le studio conservera à l'accueil les affaires trouvées dans le casier, durant 48 heures, puis s'en dessaisira sans que l'adhérent ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

## **6. Paiement**

**6.1 Inscription** : L'adhérent doit s'acquitter à son inscription, du montant total du « coût à l'adhésion » comprenant le paiement des frais d'adhésion et de la première échéance d'abonnement égale à 4 semaines. Ce forfait doit être payé le jour même et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement a été souscrit dans les locaux du club, suite à une démarche volontaire de l'adhérent. En cas de souscription d'abonnement en ligne, l'adhérent a le droit à rétraction sous le délai de 14 jours.

**6.2 Sans engagement** : Le contrat d'abonnement est conclu pour une durée indéterminée, sans engagement. Le membre doit s'acquitter, le jour de la souscription, du paiement des frais d'adhésion et de la première échéance de son abonnement égale à 4 semaines. Le paiement d'abonnement se fait par prélèvements SEPA automatiques toutes les 4 semaines. La résiliation d'un contrat d'abonnement sans engagement n'est possible qu'aux conditions décrites dans l'article 8.

**6.3 Avec engagement** : Le contrat d'abonnement est conclu pour une durée indéterminée, avec un engagement minimum de 12 mois. La durée d'engagement est ferme et permet au membre de bénéficier, en contrepartie de cet engagement, d'une baisse tarifaire. Le membre doit s'acquitter, le jour de la souscription, du paiement des frais d'adhésion et de la première échéance de son abonnement égale à 4 semaines. Le paiement d'abonnement se fait par de prélèvements SEPA automatiques toutes les 4 semaines. A l'issue de la période d'engagement minimum, le contrat d'engagement devient un contrat sans engagement. La résiliation du contrat avec engagement n'est possible qu'aux conditions décrites dans l'article 8 des présentes conditions générales.

**6.4 Impayé** : En cas de non-paiement de 2 mois consécutifs et de non-régularisation d'impayé dans un délai de 15 jours, le dossier sera transmis à l'organisme de recouvrement. Le club se réserve la possibilité d'utiliser la carte bancaire de l'adhérent pour payer les échéances dues et non-honorées ou d'encaisser le chèque de caution enregistré lors de l'inscription, pour régulariser des impayés.

**6.5 Carte de 20 séances** : L'adhérent a le droit d'utiliser les 20 séances dans la limite de 365 jours à partir de sa première séance.

## **7. Suspension ou prolongation :**

**7.1 Généralités** : La demande de suspension ne pourra être prise en considération qu'avec la notification d'une date de reprise d'abonnement et dans la limite de 30 jours maximum après la date de prescription d'arrêt médical ou d'une suspension professionnelle. Aucune demande de suspension ne sera admise a posteriori. La suspension débute à l'issue de 4 semaines de carence prélevées normalement. La demande de suspension ou de prolongation doit être réalisée par courrier postal avec accusé de réception envoyé au studio à l'adresse Yoga Origins -Zone de l'Arche-2 rue de la Source-68790-Morschwiller-le-Bas. En cas de résiliation prévue à l'article 8 des présentes conditions générales, la période de suspension ne pourra pas être prise en compte comme période de préavis.

**7.2. Avec engagement** : Si l'abonnement est en période d'engagement, l'engagement du contrat d'abonnement sera prolongé de la durée de la suspension, sans surcoût et suivant les modalités prévues à l'article 8.4 des présentes conditions générales.

**7.3. Sans engagement** : Si l'abonnement est hors période d'engagement, il sera suspendu de la période demandée, sans surcoût et suivant les modalités prévues à l'article 7.4 des présentes conditions générales.

**7.4 Médicale ou professionnelle** : Le membre pourra bénéficier d'une prolongation ou d'une suspension de son abonnement uniquement pour raison médicale ou professionnelle pour **la durée minimale d'un mois et la durée maximale de 8 mois** à condition d'adresser un original du certificat médical de contre-indication de pratiquer les activités du studio ou de l'attestation de son employeur, et sa durée.

**7.5 Cumule des suspensions** : Toute suspension quelle que soit la cause ne peut être cumulée avec une autre. Chaque demande doit faire l'objet d'une reprise de 2 mois minimum entre chaque suspension.

## **8. Résiliation**

### **8.1 Par adhérent :**

#### **8.1.1 Contrat avec engagement**

Si l'abonnement est avec engagement et si la demande a été formulée minimum un mois complet avant la fin de l'engagement, alors cette résiliation sera effective à la fin de l'engagement prévu. Dans le cas contraire une période de 4 semaines de carence s'applique. En conséquence toute demande de résiliation de l'abonnement durant l'engagement n'exempte pas le membre du paiement total de sa cotisation jusqu'au terme du contrat. L'adhérent peut résilier, son contrat par l'envoi à l'adresse du studio (Yoga Origins -Zone de l'Arche-2 rue de la Source-68790-Morschwiller-le-Bas), d'un courrier recommandé avec accusé de réception. **Tout courrier envoyé à une autre adresse ou remis à l'accueil ou envoyé par mail ne pourra être pris en compte.**

#### **8.1.2 Contrat sans engagement**

L'adhérent peut résilier, son contrat lorsque celui-ci est sans engagement, par l'envoi à l'adresse du club (Yoga Origins -Zone de l'Arche-2 rue de la Source-68790-Morschwiller-le-Bas), d'un courrier recommandé avec accusé de réception. **Tout courrier envoyé à une autre adresse ou remis à l'accueil ou envoyé par mail ne pourra être pris en compte.** Le mois durant lequel la lettre recommandée est réceptionnée par le club est considéré comme la période de carence, la résiliation ne sera effective qu'à l'issue d'une période complète de 4 semaines de préavis (28 jours)

### **8.2 Par studio**

Le studio peut résilier à tout moment le contrat par l'envoi, à l'adresse de l'adhérent, d'un courrier recommandé avec accusé de réception ou par un mail. Cette résiliation sera effective sans préavis. Le studio pourra résilier sans délai, le contrat d'abonnement par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de l'adhérent, ou par mail, en cas de d'attitude ou de comportement contraires aux bonnes mœurs, notoirement gênants pour les autres membres ou le personnel du club, ou non conforme au règlement intérieur (fraude dans la constitution du dossier d'inscription, de fausse déclaration, de falsification des pièces...).

## **9. Responsabilité**

Conformément à l'article 37 de la loi du 16 Juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, modifiée par la loi du 13 Juillet 1992, le studio Yoga Origins a souscrit une assurance de responsabilité civile et multirisques professionnelle, pour son activité, celle de son personnel et de ses adhérents, auprès de la compagnie dont les coordonnées sont affichées au club. Les adhérents étant considérés comme des tiers entre eux, ils devront être titulaires d'une police d'assurance individuelle de personne, au titre de leur responsabilité civile. Yoga Origins décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident subi ou de maladie contractée pendant la présence au Studio ou résultant d'une inapplication du règlement intérieur. Toute déclaration d'évènement qui serait amenée à faire jouer les éventuelles garanties du studio devra faire l'objet d'une déclaration écrite, adressée au siège social du club (Yoga Origines - 2 rue de la Source Zone de l'Arche – 68790 Morschwiller-le-Bas) par courrier recommandé avec accusé de réception, sous 48 heures maximum. Toute déclaration tardive, qui empêcherait notamment le club de faire, en temps utile les déclarations nécessaires auprès de sa compagnie d'assurance, entraînera la déchéance de toute garantie.

## **10. Médiateur de la Consommation**

L'adhérent a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un éventuel litige en contactant SAS MEDIATION à l'adresse suivante : <https://sasmediationsolution-conso.fr> soit par écrit à Mme Eliane Simone, médiateur (SAS Médiation Solution, 222 chemin de la bergerie, 01800 Saint Jean de Niois, tel 04 82 53 93 06), soit par mail à [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

## **11. Divers Informatiques et Libertés**

Le traitement informatique du dossier de l'adhérent, dans le cadre de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, lui ouvre un droit de rectification et d'opposition aux données du dossier. Sauf avis contraire de sa part, ces données pourront être exploitées par le club, ou l'un de ses partenaires, afin de l'informer d'éventuelles autres prestations. Yoga Origins s'engage à ne pas diffuser les coordonnées de ses utilisateurs sauf accord exprès de leur part. Nos newsletters vous permettent de vous désinscrire de la liste de diffusion à tout moment.